

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COM
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)**

Séance du 17 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 19/09/2025

Reçu en préfecture le 19/09/2025

Publié le

ID : 040-214002339-20250917-DEL202509057-DE



Présents : M Thierry LE PICHON ; M Gilles LAHITTE ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT ; M Jean-Luc FREUCHET ; Mme Régine TASTET ; M Pierre FLORIMONT ; Mme Corinne TASTET ; M Jacques BOURRETERE M Jean-Bernard NASSIET ; M Bruno TRAVERT ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; Mme Isabelle GILARDOT ; M Jean LALANNE ; M Jacques LAVIELLE

Excusé(s) :

Procurations :

M Michel LALANNE à Mme Marie-Josée SIBERCHICOT
Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU à Mme Diane LACHERAY
; Mme Pascale VOGT à Mme Régine TASTET

Secrétaire de séance : Corinne TASTET

Dél 2025 09 057 : Aliénation de l'immeuble sis 116 Rue Gambetta

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien en date du 09/07/2025 estimant l'appartement à 60 000 € ;

Vu la proposition d'achat en date du 25/06/2025 de M Mélik UCUCU et Mme Inci ATAY, demeurants à Dax 6 Rue Emile Despax, en vue d'acquérir l'immeuble communal sis 118 Rue Gambetta et cadastré AB 415 d'une contenance de 792 m², pour un montant de 85 000 € frais d'agence inclus soit 79 000 € net vendeur ;

Considérant que la proposition est conforme à l'avis du Domaine, il est proposé à l'assemblée :

- d'aliéner à M Mélik UCUCU et Mme Inci ATAY l'immeuble communal sis 116 Rue Gambetta et cadastré AB 415 d'une contenance de 792 m², pour un montant de 85 000 € frais d'agence inclus soit 79 000 € net vendeur.

- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- **d'aliéner** à M Mélik UCUCU et Mme Inci ATAY l'immeuble communal sis 116 Rue Gambetta et cadastré AB 415 d'une contenance de 792 m², pour un montant de 85 000 € frais d'agence inclus soit 79 000 € net vendeur.

- **d'autoriser** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Ont voté contre : M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; Mme Sandrine DAR-
RICAU-DUFAU par procuration

Envoyé en préfecture le 19/09/2025

Reçu en préfecture le 19/09/2025

Publié le

ID : 040-214002339-20250917-DEL202509057-DE



Se sont abstenus : M Gabriel AFONSO ; M Philippe DUROSOY

Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Corinne TASTET.

Le Maire,
Thierry LE PICHON.

